



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC

Date de publication: SHAB 01.02.2024

Numéro de publication: BH00-0000013144

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Sommation d'une entreprise individuelle, PM- PEINTURE-PASCAL

Organisation concernée:

PM-PEINTURE-PASCAL

CHE-142.908.785

ohne Domizil-sans domicile-senza indirizzo

3960 Sierre

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 04.03.2024

Point de contact:

Registre du commerce du Valais central,
Place du Midi 30, P.O.B. 501, 1951 Sion,
1950 Sion